

**COMPTE RENDU MISE EN PLACE DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE 26 MAI 2020**

Monsieur Jean-Michel MICHEZ, Maire déclare la séance ouverte à 11h01.

Secrétaire de séance : Mme LACROIX Nicole

Monsieur le Maire prend la parole pour lire un texte puis donne la parole au doyen des Conseillers Municipaux élus le 15/03/2020 à savoir Monsieur RAMON Georges.

Ce dernier procède à l'appel des présents, les 11 élus étant là, il fait lecture des textes légaux.

L'élection du Maire et des Adjointes se font à bulletin secret .

Messieurs PLANES Frédéric et SOLER Michaël sont accesseurs  
Madame MARGOTTON Alice assure la vérification du dépôt dans l'urne d'un seul bulletin par votant.

Est élu Maire Monsieur RAMON Georges à l'unanimité (11 voix)

A compter de ce moment Monsieur RAMON préside la séance au titre de Maire.

Il est décidé à l'unanimité (11 voix) que le conseil municipal sera pourvu de 2 (deux) adjoints.

Élection des adjoints :

Premier adjoint Monsieur BOMBAIL Gilbert élu à l'unanimité (11 voix)

Second adjoint Monsieur PLANES Frédéric élu à l'unanimité (11 voix)

Monsieur le Maire fait lecture de la Charte de l'élu local.

### **INDEMNITÉS MAIRE ET ADJOINTS**

Le taux légal de l'indemnité est égal à 25,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Monsieur le Maire prendra 17,85 % de l'indemnité soit 30 % en moins

Messieurs BOMBAIL et PLANES renoncent à la totalité de leur indemnité.

Après signature de tous les documents Monsieur RAMON Georges, Maire clôture la séance à 11h35.